

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2009

Le quorum étant atteint, la séance du conseil d'administration est ouverte à 17h25.

Ordre du jour :

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité. (17 voix)

Approbation du compte-rendu du CA du 25 juin 2009

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité. (17 voix)

UFA :

Le Président du CA présente la proposition de budget de l'UFA, la composition des équipes enseignantes et non-enseignantes, en précisant les principes retenus :

- La base tarifaire est issue du « Barème de Montpellier ».
- Les enseignants sont majoritairement des enseignants exerçant au Lycée Eiffel, mais des intervenants extérieurs professionnels débutent cette année au sein de l'UFA.
- En ce qui concerne les personnels non enseignants, les heures rémunérées sont des heures effectives hors service.

Le budget 2010 s'établit sur la base de 220 604,44€ (charges de personnels et frais de fonctionnement).Ce budget devra être validé par le CFA du BTP de Montigny-lès-Metz.

Un représentant des personnels enseignants souhaite une précision concernant le matériel pédagogique et son utilisation. Le Président répond que la somme en question est prévue pour l'ensemble des formations par apprentissage et rappelle que l'utilisation de cette somme s'effectue par année civile, le reliquat éventuel restant dans les fonds propres du CFA.

Il fait également remarquer que pour l'année passée, les crédits concernant les visites en entreprise n'ont pas été utilisés et donc sont bloquées sur le budget du CFA. Ces crédits sont perdus pour l'UFA.

Le Président du CA fait état des différentes conventions concernant l'UFA :

- Annexes pédagogiques N 2 et 3 qui comprennent pour chaque section la répartition des heures
- Annexe administrative de l'UFA pour l'année 2009-2010
- Avenant N° 2 au contrat de M. Jarison
- Les contrats individuels qui comprennent le volume horaire annuel, ainsi que la base tarifaire brute.

Un représentant des personnels enseignants questionne sur le montant de la rémunération des intervenants extérieurs. Le Président précise qu'il n'y a pas de différence notable, mise à part la prise en charge de la part « employeur ».

Vote : Les différents points ont été adoptés à l'unanimité. (17 voix)

Un représentant des parents d'élèves questionne sur la possibilité pour l'UFA de percevoir directement la Taxe d'Apprentissage (TA), ce à quoi le Président répond que la TA ne peut être versée qu'à un CFA au titre de l'UFA, et précise qu'en ce qui concerne l'Energétique, se posait le problème du versement du fait que le CFA du BTP de Montigny-lès-Metz dépendait de la branche BTP et que le domaine de l'Energétique concernait un organisme différent.

Le Président soumet au Conseil la proposition d'ouverture d'une seconde UFA en partenariat avec le LP André Citroën de Marly et rappelle que les deux établissements ont ensemble été partenaire lors de la labellisation « Lycée des Métiers ». En particulier, l'ouverture de l'UFA est demandée par le LP Citroën pour permettre aux élèves de Bac Pro de poursuivre en BTS, mais ceci restera également une opportunité pour les élèves du Lycée Eiffel, notamment en cas de suppression de la filière Génie Mécanique option Systèmes Motorisés.

L'UFA ainsi créée, seraient envisagées les formations Après Vente Automobile option Véhicules Industriels et Après Vente Automobile option Véhicules Particuliers, formations en alternance n'existant qu'au LP Saint-Michel d'Art-sur-Meurthe.

Le Président rappelle qu'il avait été prévu l'ouverture d'un BTS AVA - VI dans le cadre de la formation continue, mais que les entreprises restaient réticentes du fait des coûts plus importants qu'en matière d'apprentissage. De plus, l'ouverture de ce BTS permettrait de donner des débouchés à nos élèves de Bac Pro Maintenance des Véhicules - Véhicules Industriels.

18h15 : Arrivée de M. RIZZO

Un représentant des personnels enseignants demande la différence entre les deux dispositifs (contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation). Le Président répond que la principale différence était liée aux coûts pour les entreprises.

Suite à une demande, le Président prévoit l'ouverture possible à la rentrée 2010 après l'accord nécessaire de la Région Lorraine, du Rectorat et de l'ANFA.

Vote : le projet de création d'une UFA Automobile est adopté à l'unanimité. (18 voix)

Compte financier 2008 :

Suite à une remarque du Rectorat sur le Compte Financier 2008, le Président présente à nouveau le résultat du compte financier 2008 qui s'élève à 58 102.16€ selon la ventilation suivante :

- un boni de 57 378.13€ au titre du Service Général
- un déficit de 8700.93€ au titre du service spécial J1

- un boni de 9424.96€ au titre du service spécial R2.

Le Président propose au CA d'affecter un montant de 5000€ du service spécial R2 au service général.

Le résultat du compte financier ainsi que l'affectation des 5000€ sont soumis au vote.

Vote : Le résultat du compte financier ainsi que l'affectation des 5000€ sont soumis au vote sont adoptés à l'unanimité. (18 voix)

Le Président fait remarquer au Conseil que lors de la prochaine séance, que le Conseil devra se positionner sur la diminution de la part du R2 qui doit être redistribuée au Service Général, en indiquant qu'il y a deux ans, cette part était à 35%, que l'an passé on était passé à 33% et que pour l'année prochaine il souhaite une part à environ 30%, l'augmentation des effectifs accueillis en hébergement ne modifiant pas le volume des charges générales et pour permettre de financer au mieux l'achat des denrées alimentaires.

DBM 2009 :

Le Président du CA présente la décision budgétaire modificative suivante :

1. Prélèvement sur fonds de réserves du service général pour un montant de 796.41€
2. Virement entre chapitres d'un montant de 1100€ du A1 6067 Projet au chapitre ZD/215 pour l'acquisition d'un duplicateur de clés USB pour l'enseignement des langues vivantes.

Vote : le DBM est adoptée à l'unanimité. (18 voix)

Admission en non valeur :

Le Président présente les admissions en non valeur d'un montant de 590.61€, à savoir :

- pension du 3^{ème} Trimestre 2007-2008 pour l'élève BEAUCHAMP Florent pour un montant de 10 €,
- pension du 1^{er} Trimestre 2007-2008 pour l'élève BROUILLET Jonathan pour un montant de 580.61€.

Vote : Les admissions en non valeur sont soumises au vote et adoptées à l'unanimité. (18 voix)

Le Président présente une annulation d'ordre de recette de l'exercice antérieur d'un montant de 205.80€ qui se traduit par une charge exceptionnelle pour le lycée.

Vote : L'annulation est adoptée à l'unanimité. (18 voix)

Nominations de régisseurs :

Le Président propose au Conseil la nomination de Mme DUPAIN Géralde en qualité de régisseur de recettes et d'avances, à hauteur de 4000€.

Il propose également au Conseil de la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des participations des familles à l'occasion de voyages et sorties pédagogiques aussi bien en France qu'à l'étranger.

Dans le même sens, il est proposé un vote de principe concernant la nomination de régisseurs de dépenses à hauteur de 1200€ pour le règlement des frais occasionnés lors de voyages et de sorties pédagogiques en France ou à l'étranger.

Vote : Les propositions sont adoptées à l'unanimité.

Sorties et voyages pédagogiques :

Le Proviseur-Adjoint présente les différents projets de sorties et de voyages pédagogiques.

- Salon Batimat à PARIS : à destination des étudiants de BTS Enveloppe du Bâtiment. Le budget est présenté ; et prévoit une participation financière des familles à hauteur de 30€, le reste étant pris en charge par le budget équité sociale de la Région Lorraine.

Vote : la participation des familles de 30€ est votée à l'unanimité. (18 voix)

- Sorties au Théâtre de THIONVILLE organisées par les enseignants de Français avec environ 25 élèves volontaires, et dont le financement est permis par le budget Equité Sociale.
- Participation au dispositif « Lycéens au cinéma » organisé par la Ligue de L'enseignement. Le financement est permis par le budget Equité Sociale.
- Visite d'entreprise au Luxembourg pour les étudiants de BTS Enveloppe du Bâtiment. Le financement est permis par le budget Equité Sociale.

Dépenses avant ordonnancement :

Le Proviseur informe que l'agent comptable autorise dans les conditions d'urgence, les dépenses au comptant dès lors que la dépense est présentée et acceptée préalablement par l'ordonnateur. La dépense ne doit pas dépasser 150,00 euros par achat.

Vote : cette mesure est votée à l'unanimité. (18 voix)

Délégation de signature :

Le Président demande au Conseil, en tant qu'ordonnateur, le pouvoir de donner délégation de signature au gestionnaire pour les bons de commande dont le montant est inférieur à 800€HT.

Vote : l'autorisation est donnée à l'unanimité. (18 voix)

Questions diverses :

- Conventions diverses :

Le Président informe les membres du CA des concessions de logement accordées soit par Nécessité Absolue de Service, soit à titre précaire :

- par NAS : Mme KUBIAK Edwige - CPE - nommée au Lycée Eiffel à compter du 1^{er} Septembre 2009,
- à titre précaire : le Président présente la convention de mise à disposition précaire d'un logement de type F4 Bâtiment A, 4^{ème} étage d'une superficie de 89m2 au bénéfice de M. WAINSCOTT James, assistant d'anglais nommé au Lycée Eiffel à compter du 1^{er} octobre 2009,
- **à titre précaire** : le Président propose la convention à titre précaire pour l'année scolaire 2009 - 2010 à :
 - Mme MOREL - ATEE - Lycée Eiffel
 - M. GOURGUIOEN - Maître auxiliaire au LP Fournier - METZ
 - Mlle RICHTER Elise - Directrice de l'Ecole Maternelle Henri Dès - FAMECK

Le Président précise les montants des loyers et des charges seront retenus selon le type de l'appartement.

Vote : L'ensemble des concessions est adopté à l'unanimité. (18 voix)

- Le président demande au Conseil de se prononcer sur le logement par Nécessité Absolue de Service à attribuer à M. MILANUS Bernard - Agent Comptable nommé à titre précaire au Lycée Gaspard Monge - HAYANGE et titulaire du poste de Gestionnaire au Lycée Eiffel.

Vote : le Conseil a donné un accord de principe à l'unanimité. (18 voix)

- Salon du Tuning : le Président propose au Conseil la convention d'utilisation des locaux scolaires par l'Association HORNORM pour l'organisation de la journée d'exposition de véhicules tunés qui aura lieu le Dimanche 11 octobre 2009 de 8h00 à 18h00.

Vote : la convention est adoptée à l'unanimité.

- Convention EPLE - Région :

Le Président présente au Conseil le projet de convention qui a pour objet de déterminer les modalités d'exercice des compétences respectives du Conseil Régional de Lorraine et

du Lycée Eiffel dans le cadre de la loi du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. En particulier, le Président informe de la nouvelle disposition qui prévoit la possibilité de recours aux heures supplémentaires pour les personnels ATEE.

Vote : la convention est adoptée à l'unanimité.

Un représentant des parents d'élèves évoque la question du transfert de propriété du parking du lycée entre la commune de TALANGE et la Région Lorraine, et en particulier pose la question du tabac dans cet espace.

Le Président répond que lorsque le transfert sera effectif, la loi s'appliquera de plein droit.

Un représentant des TOS demande si un projet de réaménagement était prévu, ce à quoi le Président répond que plusieurs pistes sont étudiées, mais que l'aménagement n'interviendrait pas dans des délais courts.

Un représentant des parents d'élèves fait part au conseil des soucis rencontrés avec certaines lignes de transport depuis la rentrée, et en particulier le fait qu'un créneau n'est plus couvert, ce qui amène les élèves à devoir prendre le car plus tôt les matins.

Le Président précise que ceci est dû à une nouvelle attribution des transports suite à un appel d'offres, et que le Conseil Général de Moselle a été saisi.

Un représentant des parents d'élèves pose la question du suivi des élèves en entreprise et notamment en classes de STS, ainsi que l'aide à la recherche de stage.

Le Président explique que le lycée rencontre encore des difficultés dans l'organisation de telles visites.

Un représentant des enseignants explique que les stages sont effectués en fin d'année, en même temps que les différentes épreuves d'examen et que les enseignants sont de ce fait prévus à ces tâches et rappelle que pour ces étudiants, la recherche de stage est l'occasion de se confronter à une première expérience et que les étudiants doivent pouvoir entamer les recherches seuls.

Les représentants des parents d'élèves évoquent la question de l'inadéquation entre les objectifs du stage et les activités confiées en entreprise, et suggèrent de mettre en place un cahier des charges pour tout stage.

Le Chef de Travaux prend acte de ces demandes et assure que le nécessaire sera fait pour améliorer cette question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Le secrétaire de séance

Le Proviseur

David JARISON

Olivier PALLEZ